



PARUTION INTERNET  
SITE CONSEIL NATIONAL

[www.actify.fr](http://www.actify.fr)

N/REF.: 1013/OC.OC/ACTIF  
SAS CITY RUN

Lattes, le 3 février 2023

**AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION  
D'UN FONDS DE COMMERCE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE ET STOCK**

**Activité** : Commerce de vente de motos, scooters et de véhicules automobiles deux roues légers.

**Enseigne** : CITY RUN

**Adresse** : 57, Avenue de la Jasse - Zone Fréjorgues Est - 34130 MAUGUIO.

**Descriptif** : Fonds de commerce de Commerce de vente de motos, scooters et de véhicules automobiles deux roues légers exploité dans un local de 300 m<sup>2</sup> environ situé en 1<sup>ère</sup> ligne dans le quartier très passant Village Moto, dédié à la vente de motos et deux roues, auquel sont attachés des emplacements de parking.

Le loyer trimestriel s'élève à ce jour à la somme de 10.958,93 € TTC, soit 3.652,97 € TTC.

**Dépôt des offres** : Les offres devront être transmises, par écrit exclusivement, en 3 exemplaires auprès du Liquidateur judiciaire, avant la date limite, **soit le lundi 20 mars 2023**, le cachet de la poste faisant foi. La cession projetée intervenant dans les conditions de l'article L.642-19 du Code de commerce.

Les candidats acquéreurs sont informés que les offres déposées doivent être fermes, définitives, et dépourvues de toute condition suspensive.

En garantie du prix offert, les candidats acquéreurs doivent consigner par chèque de banque entre les mains du Liquidateur judiciaire 10 % du montant de l'offre, et communiquer une attestation bancaire justifiant de la disponibilité des fonds à première demande en vue de l'acquisition projetée.

Il est rappelé que les frais d'acte devant constater la mutation du fonds de commerce objet de la vente projetée, demeureront à la charge du cessionnaire désigné.

Enfin, les candidats doivent attester de leur totale indépendance, conformément aux dispositions de l'article L.642-3 du Code de commerce.

Maître Olivier CHAUFFOUR